



Chambre de commerce et d'industrie
de Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 14.11.2011

DOSSIER DE PRESSE

Signature d'une convention entre la CCI-NC et
l'Institut de régulation et d'automation (IRA – CCI
d'Arles)



Contact presse

Service communication CCI

Responsable : Sidonie Ganatchian, tél : 24.31.00 – fax : 24.31.31 - com@cci.nc

SOMMAIRE

- I. Besoins accrus en maintenance industrielle
- II. Un partenariat entre la CCI-NC et l'IRA
- III. L'IRA Pacifique : nouvel organisme de formation de pointe de la CCI-NC

I. Besoins accrus en maintenance industrielle

La réalisation des grands projets miniers en Nouvelle-Calédonie, la construction et la mise en service des industries métallurgiques a généré des besoins en compétences spécifiques. Après une première phase d'installation, les entreprises doivent assurer un fonctionnement optimal qui dépend, en grande partie, de la qualité de la maintenance. Les qualifications requises par ces entreprises dans ce domaine sont d'une grande technicité. Jusqu'à présent, la Nouvelle-Calédonie ne disposait pas des ressources humaines et matérielles nécessaires à assurer aux salariés des formations adéquates. La CCI-NC consciente de ces enjeux, dont dépend notamment le bon fonctionnement des grands projets miniers, a élaboré une solution novatrice et originale, en partenariat avec l'Institut de régulation et d'automatisation d'Arles (IRA).

L'association Ecko (regroupement d'entreprises calédoniennes pour le projet Koniambo), à l'origine du rapprochement entre la CCI et l'IRA, avait mis en évidence l'importance des besoins, en particulier dans le domaine de l'instrumentation (maintenance électrotechnique des appareils et des installations). C'est pourquoi la CCI-NC a mis en place, début 2011, plusieurs formations en « instrumentation » dispensées par l'IRA :

- à Koné, pour les entreprises du Nord (une partie de ces formations a été subventionnée par la province Nord),
- à Nouméa, dans le cadre d'une initiative de la CCI-NC.

Fort du succès de ces formations, la CCI-NC a décidé de les rendre accessibles à d'autres entreprises du territoire. Cette volonté se traduit par la signature d'un partenariat avec l'Institut de régulation et d'automatisation d'Arles. La CCI-NC renforce ainsi son offre de formation et propose aux entreprises une solution unique et innovante.

II. Un partenariat entre la CCI-NC et l'IRA

L'Institut de régulation et d'automatisation est un établissement de formation créé par CCI du Pays d'Arles en 1967. Leader français en formation dans le domaine du contrôle-commande des procédés industriels, l'IRA accompagne depuis 45 ans, au travers de son expertise technique, les entreprises industrielles dans leurs gestions des compétences et leurs évolutions technologiques. Il compte parmi ses clients de très grands groupes internationaux tels que L'Oréal, Areva, Lafarge, Shell, Coca-Cola, entre autres... Avant d'établir un partenariat durable avec la CCI-NC, l'IRA avait déjà officié pour le compte de différentes entreprises du territoire, dont la SLN il a près de 30 ans et, plus récemment, VALE Nouvelle Calédonie ou Enercal.

L'expertise de l'IRA est reconnue par tous les professionnels. Cet organisme de formation se distingue avant tout grâce à l'utilisation d'outils pédagogiques particulièrement innovants. Ainsi, l'IRA a mis en ligne 2500 heures de cours qui permettent aux stagiaires de suivre des formations à distance, assistés ou non d'un formateur. Une plate-forme de simulation permet de réaliser des travaux pratiques en 3D dans une usine virtuelle. Les techniciens peuvent ainsi s'entraîner à faire face à tous types de situation, sur le mode des « serious game » qui combinent simplicité d'approche, attractivité et objectifs pédagogiques.

Ses domaines d'intervention sont nombreux et transversaux : instrumentation - mesures industrielles – régulation, contrôle commande avancé des procédés, analyse en ligne – mesures de qualité d'environnement, automatisme - électricité – CEM – pneumatique, informatique & réseaux de procès, bureau d'études & sécurité, relation – organisation – management.

III. L'IRA Pacifique : nouvel organisme de formation de pointe de la CCI-NC

L'objectif de la convention signée le 14 novembre 2011 est d'intégrer l'IRA Pacifique à la CCI-NC, au même titre que l'Ecole de gestion et de commerce, le Centre de formation des apprentis, la Formation professionnelle continue ou encore le centre de formation Georges Pigeon des pompiers. Mr Patrick Cottin, Directeur du pôle formation de la CCI, accompagné de Mr Alain Chaix, directeur de l'IRA, présent sur le territoire la semaine du 14 novembre, rencontrera les différentes entreprises minières (Vale Inco, SLN, KNS) afin d'établir au plus près les besoins en formation auxquels répondra l'IRA Pacifique.

Cette signature représente une étape importante : pour l'IRA qui développe ses compétences dans le Pacifique et pour la CCI- NC qui étend son champ d'intervention dans le domaine des formations industrielles.

Dans un premier temps, les formations proposées par l'IRA Pacifique seront les mêmes que celles du catalogue 2012 de l'IRA d'Arles et s'adresseront essentiellement aux entreprises et leurs salariés.

L'ensemble du dispositif de l'IRA Pacifique repose sur le binôme formateur à Nouméa et outils mis à disposition par l'IRA et accessibles à distance.

Quels sont ces outils ?

- un simulateur de panne de machines en milieu industriel avec différents exercices, tel que le repérage, le diagnostique et la réparation de pannes ou la résolution de problèmes (à l'instar des simulateurs de vol, par exemple),
- un accès pour les professionnels et les salariés à la base de l'IRA comprenant notamment les cours, les exercices, les documents techniques...

Dès février 2012, deux sessions techniques « instrumentation et régulation » seront proposées. La première, d'une durée de 80 heures, comprendra un stage pratique en entreprise et un suivi. La deuxième, d'une durée de 40 heures, viendra en complément. Ces deux formations s'adressent aux agents de mise en route de maintenance.

En fonction des besoins et des financements que pourront apporter les collectivités, la CCI-NC envisage, à terme, le développement de formations dites « professionnelles initiales » à destination des demandeurs d'emploi.

La création de l'IRA Pacifique apporte une solution pertinente et inédite aux exigences des entreprises calédoniennes qui requièrent un personnel d'un haut degré de technicité.